

Loi de programmation pluriannuelle de la recherche : des rapports alarmants

La restitution des travaux des groupes de travail pour un projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche est alarmante concernant l'état actuel et l'avenir de la recherche. Le constat dressé est celui d'une trop grande concentration des moyens au sein de quelques laboratoires et de la précarisation des personnels. Pourtant, la proposition centrale est d'**accentuer cette concentration et cette précarisation**. (1)

Les trois groupes de travail coordonnés par des députés LREM (Financement de la recherche, Attractivité des emplois et des carrières scientifiques et Recherche partenariale et innovation) convergent pour **décrire un manque de financement et de moyens pour la recherche, des rémunérations de personnels trop faibles et des disparités entre les organismes de recherche et l'absence des entreprises françaises sur les marchés mondiaux**. Mis à part l'intérêt pour la compétitivité des entreprises, nous nous réjouissons que les initiateur.trices.s de la Loi **partagent notre vision** et les constats que nous faisons depuis des années !

Malheureusement, s'ils observent les conséquences, ces dernier.e.s se trompent visiblement sur les causes, et surtout sur les réponses à apporter.

Tout d'abord, la **séparation des rapports en trois sous-thématiques** (moyens, emplois, innovation) empêche, de fait, de repenser le système dans sa globalité et de trouver des solutions communes.

De plus, les **propositions faites sont complètement paradoxales voire contradictoires avec les problématiques observées**. En réponse au manque de financements réguliers, les auteurs préconisent d'augmenter les financements irréguliers, à base d'appels à projets et de financements compétitifs, pour des chercheur.e.s dont les revenus dépendraient de leurs « performances ». Cela après avoir constaté qu'il était « absurde et inefficace » de pousser les chercheur.e.s dans la course aux appels à projets.

Par ailleurs, cette orientation vers une distribution ciblée des moyens, exclusivement sur appels à projet ou évaluation, à des chercheur.se.s précaires, heurte les volontés des chercheur.se.s exprimées lors d'une consultation en vue de la Loi(2). Le gouvernement va donc à l'encontre de la communauté universitaire en imposant sa Loi de manière **anti-démocratique**.

Cette politique massive de recours à l'appel à projet contrarie la nécessité du temps long de la recherche et l'imprévisibilité des résultats. La concentration des moyens, en empêchant la débat contradictoire, la multiplicité des travaux et l'autonomie des chercheur.se.s **s'opposent fondamentalement aux besoins de la recherche**.

Solidaires étudiant.e.s s'inquiète donc réellement des conclusions de ces rapports et du mépris des membres de la communauté scientifique qui servent de base à la future Loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Nous nous opposons, aux côtés des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à cette loi qui est une réelle menace pour la recherche scientifique, pourtant indispensable à l'émancipation de tou.te.s.

(1) Merci à Julien Gossa pour sa synthèse des rapports, qui a servi de base à ce communiqué (l'article entier : <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/09/25/lppr-rapports-des-groupes-de-travail/>)

(2) <https://societes-savantes.fr/sondages/>

Fédération Solidaires étudiant-e-s

<https://www.solidaires-etudiant.org/>

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

contact@solidaires-etudiant-e-s.org

Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes